Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212901565-20260427-2026_3_33-DE

MAIRIE
DE
PENCRAN
29800
Tél. : 02 98 85 04 42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2026_3_33

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 18 h 30
LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur HERVOIR Stéphane, Maire.

Présents : Stéphane HERVOIR, Jean-Pierre LE BOURDON, Annick JAFFRES, Gérard LE MEUR, Céline BERDER-LANGUENOU, François MOREAU, Viviane BOULC'H, Patrice DENIEL, Amar HEDDADI, Mélanie MALEUVRE, Franck WALLON, Laëtitia MARREC et Loïc TOURBOT.

Excusés : Geneviève WACK (pouvoir à Laëtitia MARREC), Gaëlle QUERE (pouvoir à Annick JAFFRES), James TESSON (pouvoir à Amar HEDDADI) et Roméo AUNAY (pouvoir à Franck WALLON).
Absentes : Kira ZAYTSEVA et Daphné HERMES

Secrétaire de séance : Annick JAFFRES
Date de convocation : 22 avril 2026

Objet :
DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 (dite Loi MATRAS) visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers professionnels
Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie secours
Considérant que la loi citée en référence prévoit que chaque conseil municipal où n'est pas nommé un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile en application de l'article L. 731-3 du code de la sécurité intérieure (CSI), un correspondant secours doit être désigné.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échant, de la commune
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune Le correspondant informera périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mènera dans son domaine de compétence Monsieur GUESDON propose de désigner Ludwig RAHARD, en tant que correspondant incendie secours.

Monsieur le Maire propose la nomination de Monsieur Gérard LE MEUR, adjoint au maire en charge de la sécurité.

Le conseil municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

Article unique **: Désigne Monsieur Gérard LE MEUR, correspondant incendie et secours.**

Pour : 17 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Pour copie conforme au registre,
Le Maire
Stéphane HERVOIR

MAIRIE DE PENCRAN (FINISTÈRE)

La secrétaire de séance
Annick JAFFRES